

Fiche pratique PAYSAGE

Principes d'actions possibles pour l'aménagement du territoire et le projet de paysage



ÉQUIPEMENTS

« Le paysage, un outil d'action pour son territoire »



Les fiches pratiques PAYSAGE alimentent la partie opérationnelle de l'Atlas des paysages de l'Isère. Elles préconisent des **principes d'aménagement déclinés en actions** thématiques, destinés à **faciliter la mise en œuvre des Objectifs de Qualité Paysagère**, proposés pour chacune des 47 unités paysagères de l'Atlas des paysages de l'Isère.

Les principes d'aménagement des fiches thématiques doivent avant tout répondre à une réflexion **globale et transversale**, traduite par les objectifs de qualité paysagère. Les principes de cette thématique doivent donc s'articuler aux autres thématiques pour concrétiser pertinemment un projet de paysage et de territoire.

Les fiches pratiques présentent les actions permettant la mise en œuvre des principes d'aménagements, auxquels sont associés outils et procédures réglementaires et leur déclinaison possible dans les différents documents opérationnels (SCoT, PLUi, PLU, MAE, plans de gestion, etc.) :

C Documents cadres

Les documents cadres fixent, sur un périmètre déterminé, les grandes orientations prises pour la qualité du territoire. Les objectifs sont choisis de manière collégiale.

R Outils réglementaires

Les outils réglementaires sont issus des codes et des lois de l'environnement et de l'urbanisme, des protections territoriales dont les mesures s'étendent à des échelles différentes en fonction de l'outil (site, commune, département, etc.).

G Outils de gestion

Les outils de gestion sont des mesures concrètes applicables à différentes parties de territoire, des contrats, conventionnements ou plans inter-échelles.

COMMENT SE SERVIR DES FICHES PRATIQUES ?

Principe d'aménagement

2 Valoriser les sites et les éléments géographiques remarquables (confluences, cols, etc.)

Relief et Eau

SCHEMA, illustration
Exemples d'applications de l'action à une ou plusieurs parties de territoire

Action envisagée

Thème de la fiche

Des portions de routes diversifiées permettant les paysages de l'échappée

Jeu de lumière et d'ambiances créés par les alignements d'arbres

Abords de voirie aménagés et fleuris en entrée de ville

Perspective visuelle sur les toitures et murs

Perspective visuelle sur la vallée

Tournoi végétal apportant de l'ombre

Paysages ouverts en lien avec l'agriculture

©Charte de paysage et d'architecture du SCoT BUCORA- 2017.

Créer des ouvertures depuis les boisements

Créer des percées dans les boisements et aménager des sentiers de découverte des paysages de l'échappée entre plaine et reliefs montagneux

©Charte de paysage et d'architecture du SCoT BUCORA- 2017.

Donner à voir de l'extérieur

Mettre en valeur, aménager les routes paysages : axes de découverte majeur des gorges, les routes paysages doivent être dégagées pour obtenir des vues particulièrement intéressantes sur les fonds de vallée, les falaises, crêtes et sommets caractéristiques de l'Isère (particulièrement dans le massif de la chartreuse et du Vercors) : points de vues depuis les sommets.

Valoriser les entrées majeur dans le territoire : les points de vues majeurs participant à la mise en scène d'un territoire atypique, à valoriser : des paysages des entrées sur le territoire et des axes structurants.

Mettre en valeur, ouvrir les belvédères en surplomb : mettre en lien les cheminements qui amènent sur les crêtes, les sommets. Aménager des belvédères sur des points stratégiques.

Aménager des belvédères depuis les routes

Aménager des belvédères au bord des routes pour donner à voir le paysage. Ces arrêtés peuvent être aménagés comme point de départ de randonnées.

©Charte de paysage et d'architecture du SCoT BUCORA- 2017.

©Charte de paysage et d'architecture du SCoT BUCORA- 2017.

Outils d'actions

- Plan local d'urbanisme ou Plan local d'urbanisme intercommunal
 - SCoT Schéma de cohérence territoriale
 - Chartes architecturales et paysagères
 - Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
 - Plans de paysage
 - Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
- Protection nationale des sites (site classé, site inscrit)
 - Plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnées
 - Contrats de rivière
 - Espaces naturels sensibles départementaux et communaux
 - Plans d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau
- Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains
 - Aménager l'espace public pour les cyclistes Article L. 228-2 du Code de l'Environnement
 - Éléments paysagers Article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme

Fiches pratiques PAYSAGE | ATLAS DES PAYSAGES DE L'ISÈRE - Département de l'Isère

Outils d'actions
leviers réglementaires, documents cadres et outils de gestion à saisir selon l'action préconisée



Traités et lois pouvant être saisis pour faire valoir une action :

- 1906** Loi relative à la protection des monuments naturels et des sites (complétée et confortée par la loi de 1930)
- 1976** Loi sur la protection de la nature qui a institué les Espaces Naturels Sensibles, confortée en 1995 dans le code de l'urbanisme.
- 1983** Loi relative à la répartition des compétences
- 1985** Loi Montagne relative au développement et à la protection de la montagne (complétée par la loi Montagne II de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne de 2016)
- 1986** Loi littoral
- 1992** Loi sur l'Eau
- 1993** Loi Paysage
- 1999** Loi d'Orientation agricole
- 2000** Convention Européenne du Paysage
- 2009/10** Grenelle de l'environnement 1 et 2
- 2014** Loi ALUR, pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
- 2016** Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages
- 2021** Loi Climat et Résilience, qui prévoit le principe de « Zéro Artificialisation Nette » des sols

Les principaux partenaires techniques intervenant auprès des porteurs de projet de paysage (publics ou privés) :

- **OFB** (Office Français de la Biodiversité)
<https://www.ofb.gouv.fr/>
- **MIQCP** (Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques)
<https://www.miqcp.gouv.fr/index.php?lang=fr>
- **L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**
<https://www.eaurmc.fr/>
- **DRAC** (Direction régionale des affaires culturelles) et l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine)
<https://www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Auvergne-Rhone-Alpes>
<https://www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Auvergne-Rhone-Alpes/Pole-Architecture-et-patrimoines/Unites-departementales-de-l-architecture-et-du-patrimoine/UDAP-de-l-Isere>
- **DREAL** (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement)
<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/amenagement-foncier-paysages-sites-r2981.html>
- **DRAAF** (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt)
<https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/>
- **DDT** (Direction Départementale des Territoires)
<https://www.isere.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Agriculture-environnement-amenagement-et-logement/Direction-departementale-des-territoires>
- Le Commissariat de massif des Alpes
<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Massif-des-Alpes/Le-commissariat-de-massif-des-Alpes>
- **CEREMA** (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)
<https://www.cerema.fr/fr>
- **ADEME** (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)
<https://www.ademe.fr/les-defis-de-la-transition/urbanisme-durable/>

Les collectivités locales :

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes
<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/amenagement-foncier-paysages-sites-r2981.html>
- Le Département de l'Isère
<https://www.isere.fr/>
- Les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) et les Communes de l'Isère
<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Atlasdes-territoires/Organisation-administrativeGeographie-et-Population/Organisation-administrative>

Autres acteurs locaux :

- Parc national des Ecrins <https://www.ecrins-parcnational.fr/>
- Parc naturel régional de Chartreuse <https://www.parc-chartreuse.net/>
- Parc naturel régional du Vercors <https://www.parc-du-vercors.fr/>
- ONF (Office National des Forêts) et son service RTM (Restauration des Terrains en Montagne)
<https://www.isere.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Agriculture-environnement-amenagement-et-logement/ONF2/Office-National-des-Forêts-ONF>
- Fédération des Alpagnes de l'Isère <https://www.alpages38.org>
- CBNA (Conservatoire Botanique National Alpin) <https://cbn-alpin.fr>

Les acteurs du foncier :

- SAFER Isère - Société d'aménagement foncier et d'établissement rural <https://safer-aura.fr/>
- Les Établissements Publics Fonciers (Locaux) : EPFL du Dauphiné, EPFL de la Savoie, l'EPFL de l'ouest Rhône Alpes (EPORA) <https://www.epfl-dauphine.fr/> <https://www.epfl73.fr/> <https://www.epora.fr/>

Les chambres consulaires :

- La Chambre d'Agriculture de l'Isère <https://extranet-isere.chambres-agriculture.fr/>
- Les chambres de commerce et d'industrie de Grenoble et du Nord-Isère <https://www.grenoble.cci.fr/> ; <https://www.ccinordisere.fr/>
- La Chambre de Métiers et de l'artisanat de l'Isère <https://www.cma-isere.fr/>

Autres acteurs intervenant à l'échelle départementale :

- Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) de l'Isère
<https://caue-isere.org/>
- Le CEN (Conservatoire des espaces naturels) de l'Isère
<https://www.cen-isere.org/>
- Les Agences d'Urbanisme : AURG (Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise) <https://www.aurg.fr/> et **UrbaLyon** (Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise) <https://www.urbalyon.org/fr>
- Les bureaux d'études (paysagistes concepteurs, architectes, architectes du patrimoine, urbanistes, écologues, géographes, sociologues,...) **Fédération Française du Paysage** <https://www.f-f-p.org/la-ffp/Maison-de-l'Architecture-de-l'Isere> <http://ma38.org/>
- Les associations intervenant par exemple dans les domaines de :
 - la nature et la biodiversité
 - l'habitat participatif
 - la filière forêt-bois
 - etc...



Publications locales :

Base de données sur le territoire Isérois

- Géoportail de l'urbanisme donne accès aux réglementations d'urbanisme des territoires : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>
- Le site Géoportail, un portail national de la connaissance du territoire mis en oeuvre par l'IGN <https://www.geoportail.gouv.fr/>
- L'atlas des patrimoines <http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>
- Base de données publiques ouverte en Isère <https://opendata.isere.fr/pages/accueil/>
- Base de données publiques ouverte en Auvergne-Rhône-Alpes https://www.datara.gouv.fr/accueil/base_territoriale/
- Carte des Espaces Naturels Sensibles de l'Isère (ENS) http://carmen.carmencarto.fr/94/ENS_CG38.map
- Centre de Ressources Régional des paysages d'Auvergne-Rhône-Alpes <http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr/spip.php?page=sommaire>
- Plateforme de diagnostic alimentaire de sa commune <https://crater.resiliencealimentaire.org/>
- Atlas des Territoires, cartes générales du département de l'Isère produites par la DDT ou d'autres organismes <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Atlasdes-territoires>
- Nature Isère, espace de découverte et de partage <https://www.nature-isere.fr/>

Quelques outils d'aide à la décision et sources d'inspiration

- Les plateformes d'aides pour les subventions proposées par l'État et par le Département de l'Isère <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/> <https://www.isere.fr/aides-et-subventions>
- Outil pour rafraîchir la ville mis en ligne par l'État <https://plusfraichemaville.fr/>
- Outil "Nature en Ville", restaurer et valoriser la nature en ville - Plante & Cité <https://www.nature-en-ville.com/agir>
- Collectif Paysages de l'Après-Pétrole <http://www.paysages-apres-petrole.org/>
- Centre de Ressources sur l'arbre (urbain et champêtre) réalisé par l'URCAUE AURA <https://www.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr/agir-en-region/arbres/arbre-urbain/>
- Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes U2B (Urbanisme, Bâti et Biodiversité) : pour mieux prendre en compte la biodiversité dans les projets (chantiers, aménagements urbains, conception architecturale) <https://comite-u2b.lpo-aura.org/guides-biodiv-bati/>
- Intégrer une approche santé dans les documents de planification et les projets urbains en Auvergne-Rhône Alpes réalisé par la DREAL et l'ARS AURA <https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/integrer-une-approche-sante-dans-les-documents-de-a23956.html>
- Conseil d'Architecture et de l'Environnement de l'Isère : l'observatoire, les publications, la vidéothèque <https://caue-isere.org/nos-publications>
- Valeurs d'exemples - Palmarès Régional de l'Architecture et de l'Aménagement Auvergne-Rhône-Alpes - galerie des primés, UR CAUE AURA. <https://urcaueaura.plateformecandidature.com/> <https://www.youtube.com/channel/UCYPzeT0KmxpseMhwU5yhkhQ>
- Gestion raisonnable des espaces communaux - Gentiana <http://www.gentiana.org/site:gestion>
- Centre de Ressources pour la mise en oeuvre de la Trame Verte et Bleue <https://www.trameverteetbleue.fr/qui-sommes-nous>

Poursuivre la découverte des paysages de l'Isère

- Archives départementales de l'Isère <https://archives.isere.fr/page/expositions-passees>
- Portail des Espaces Naturels Sensibles de l'Isère <https://biodiversite.isere.fr/>
- Portail culturel du Département de l'Isère <https://culture.isere.fr/>
- Portail des collections des musées du Département de l'Isère <https://collections.isere.fr/>
- Atlas du patrimoine de l'Isère *Edition papier uniquement. Musée Dauphinois. Sous la direction de Chantal Mazard. Editions Glénat, 1998. 336 p.*
- Paysage>Paysages : les 4 Saisons de cet événement culturel du Département de l'Isère, 2016-2020 <https://paysage-paysages.fr/>
- Archistore : une application qui propose une découverte des paysages sous forme de balades augmentées : une histoire militaire qui a façonné la ville de Grenoble, l'histoire de Voiron au fil des rues, ... <https://caue-isere.org/article/parcours-archistore-destination-isere-reveler-les-histoires-de-nos-paysages-naturels-et-batis>

Publications locales :

- Plan Paysage Chartreuse : <https://www.parc-chartreuse.net/agir/biodiversite-amenagement-et-paysages-2/paysages-de-chartreuse/plan-de-paysage/>
- Plan Paysage Trièves : https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2021-01/OQP%20et%20programme%20d%27actions_juin%202015_Communaute%20de%20communes%20du%20Trieves.pdf
- Plan Paysage Matheysine : <https://www.ccmatheysine.fr/web/economie-et-tourisme/amenagementsterritoire/plan-paysage/>
- Chartes architecturales et paysagères du Pays Voironnais : <https://www.yumpu.com/fr/document/view/17410139/2-defi-qualite-architecturale-et-paysage-pays-voironnais>
- Chartes architecturales et paysagères du pays de Bièvre Valloire, du Pays du Grésivaudan, de Belledonne consultables au CAUE de l'Isère
- Observatoire Photographique du Paysage (OPP) du Pays Voironnais : <https://www.paysagepaysvoironnais.com/a-proposer/observatoire-photographique-du-paysage-du-pays-voironnais>
- Orientation d'Aménagement et de Programmation Paysage et Biodiversité (OAP PB Thématique) mise en place par Alpes Grenoble Métropole : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/610-les-documents-du-plui.htm>
- Atlas des paysages Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) : <http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr/preambule-sur-les-documents-de-connaissances-des-a1352.htm>



PRINCIPES D' ACTIONS POSSIBLES

- 1 Développer et organiser des modes de circulations diversifiés
- 2 Donner du sens, dans le paysage aux équipements et aux motifs liés à la production d'énergie et à la lutte contre les risques naturels
- 3 Permettre la cohabitation des pratiques autour des équipements

Enjeux paysagers à l'échelle du département

- Des infrastructures de transport perméables et intégrées aux paysages
- Considérer les axes de déplacements (autoroute, route, chemin, sentier...) "comme des parcours de découverte et de lecture des paysages"
- Des parcours dédiés aux mobilités douces
- Des infrastructures de production d'énergie renouvelable conçues comme des motifs de l'activité humaine porteurs de sens à l'échelle du grand paysage et du cadre de vie
- Des lieux touristiques culturels et de pleine nature aménagés et respectueux des dynamiques naturelles des lieux, et compatibles avec la pérennité des milieux naturels présents
- Paysage nocturne et pollution lumineuse

Nomenclature

- R** Outils réglementaires
- C** Documents cadres
- G** Outils de gestion

Développer les multimodalités

Comme l'illustre le schéma ci-dessous le pôle multimodal permet de :

- rassembler plusieurs modes de transports (parking relais- bus- vélo - trains)
- mettre en réseau des infrastructures
- créer des espaces d'accueil

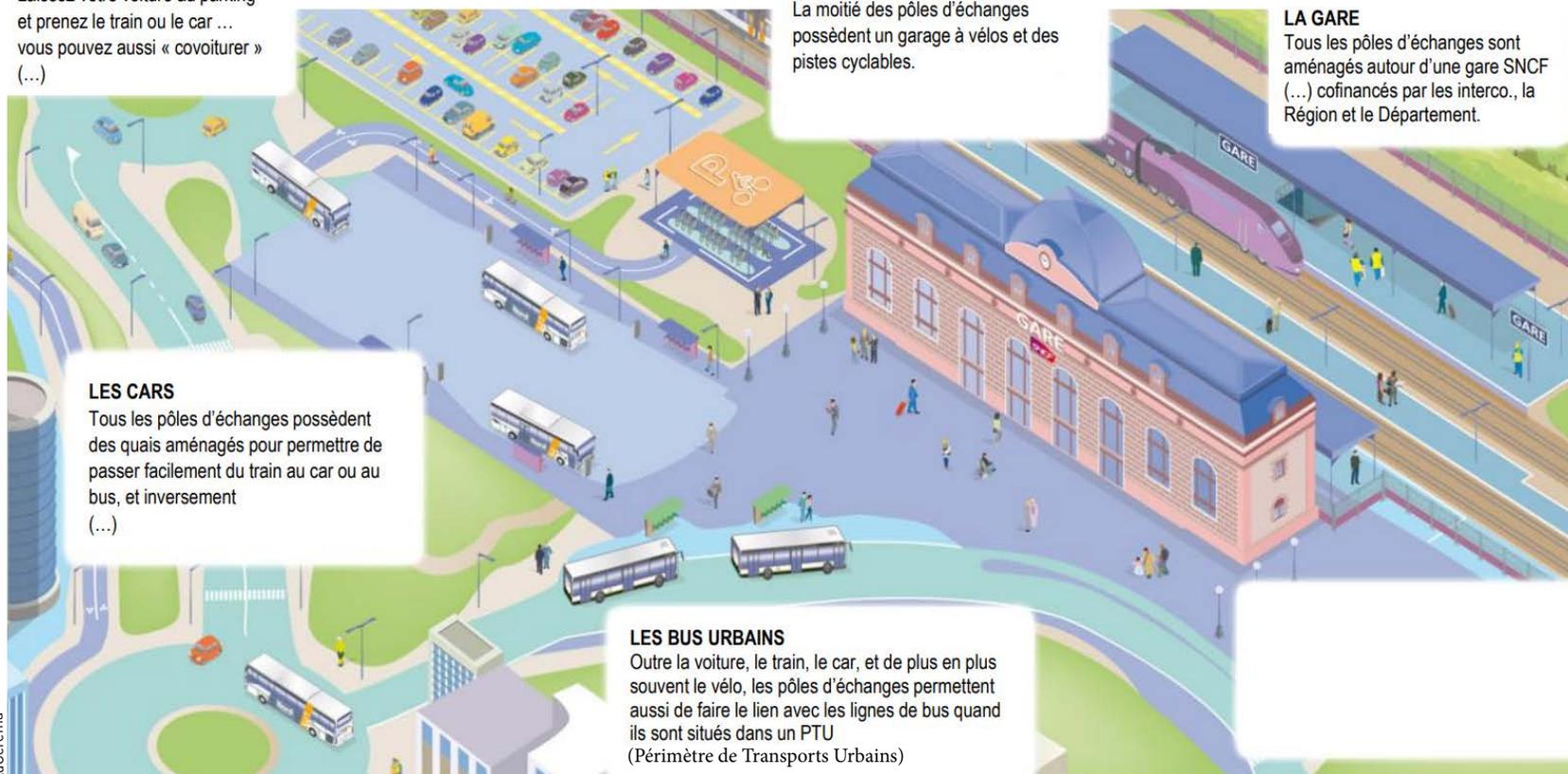
Exemple de parcs relais



©AOP SNCF

LE PARC DE STATIONNEMENT

Laissez votre voiture au parking et prenez le train ou le car ... vous pouvez aussi « covoiturer » (...)



LE GARAGE A VELOS

La moitié des pôles d'échanges possèdent un garage à vélos et des pistes cyclables.

LA GARE

Tous les pôles d'échanges sont aménagés autour d'une gare SNCF (...), cofinancés par les interco., la Région et le Département.

LES CARS

Tous les pôles d'échanges possèdent des quais aménagés pour permettre de passer facilement du train au car ou au bus, et inversement (...)

LES BUS URBAINS

Outre la voiture, le train, le car, et de plus en plus souvent le vélo, les pôles d'échanges permettent aussi de faire le lien avec les lignes de bus quand ils sont situés dans un PTU (Périmètre de Transports Urbains)

Illustration d'un pôle multimodal.

©Cerema

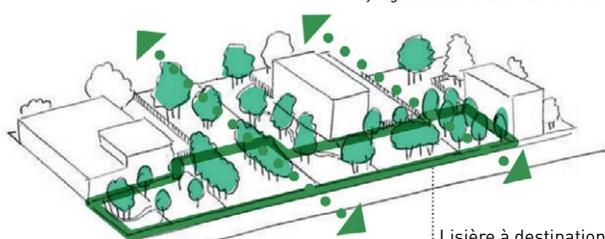
- SCOT Schéma de Cohérence Territoriale
- Chartes architecturales et paysagère
- PLU et PLUI Plan Local d'Urbanisme ou Plan Local d'urbanisme Intercommunal
- SRADDET Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
- CPAUPE Cahiers des Prescriptions Architecturales Urbaines Paysagères et Environnementales

- Plans de gestion différenciée des espaces verts
- PAP Plans Aménagement Paysager
- Plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnées

- Plan de déplacement urbain
- PCAET Plan Climat-Air-Energie Territorial
- Schéma directeur des modes doux

- DUP Maitrise foncière Déclaration d'utilité publique
- Aménager l'espace public pour les cyclistes Article L.228-2 du Code de l'Environnement

©AOP Paysage et Biodiversité PLUi Grenoble-Alpes Métropole



Continuité naturelle et piétonne traversante
 Continuités végétales et lisières plantées sur une rue.

Lisière à destination des usages actifs

● Développer les mobilités douces

- > Renforcer le réseau des pistes cyclables en dehors des agglomérations
- > Créer des cheminements piétons distincts
- > Permettre une alternative à la voiture en créant des connexions douces
- > Maintenir la qualité des sentiers de randonnée

Légende :

- Végétation arborée
- Parc et jardin
- Stationnement
- Cheminement piéton
- Continuité végétale

©AOP Paysage et Biodiversité PLUi Grenoble-Alpes Métropole



Référence extérieure au territoire métropolitain - Lille parc d'activités haute borne



Cheminement semi enherbé - Grenoble

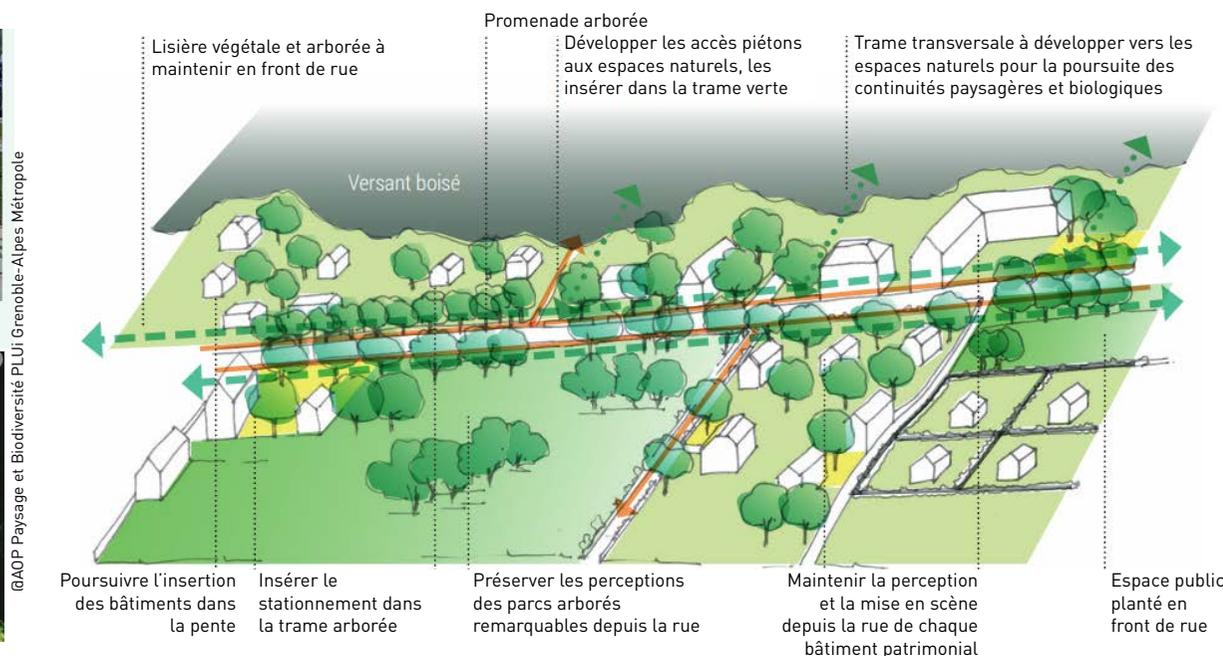


Véloroute V63 - vallée de l'Isère, de Grenoble à St-Marcellin



Véloroute V63 - vallée de l'Isère, de Grenoble à St-Marcellin

Exemples de cheminement doux pédestre et cyclable accompagné de plantations.



- SCOT Schéma de Cohérence Territoriale
- Chartes architecturales et paysagère
- PLU et PLUI Plan Local d'Urbanisme ou Plan Local d'urbanisme Intercommunal
- SRADDET Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
- CPAUPE Cahiers des Prescriptions Architecturales Urbaines Paysagères et Environnementales

- Plans de gestion différenciée des espaces verts
- PAP Plans Aménagement Paysager
- Plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnées

- Plan de déplacement urbain
- PCAET Plan Climat-Air-Energie Territorial
- Schéma directeur des modes doux

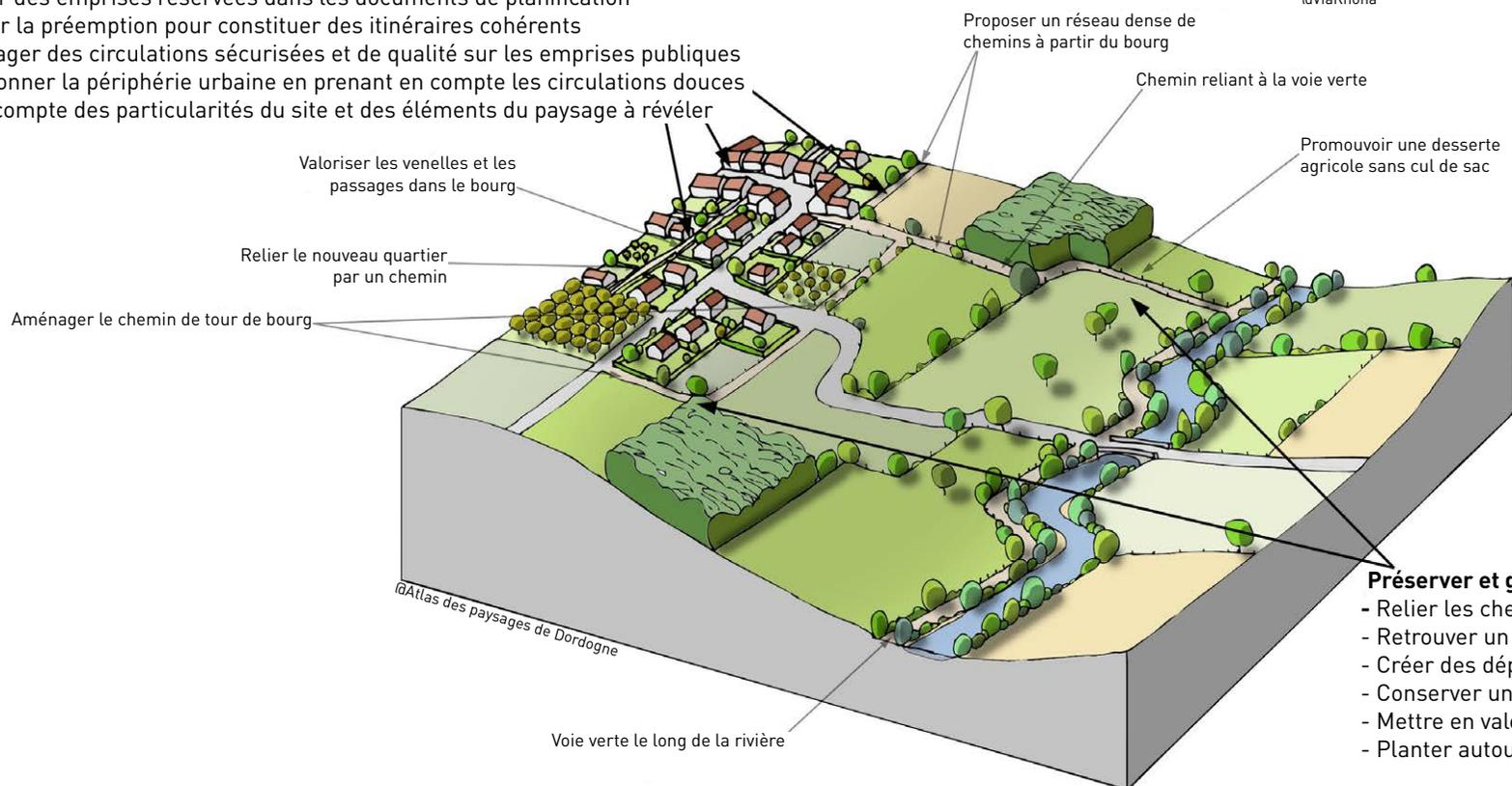
- DUP Maitrise foncière Déclaration d'utilité publique
- Aménager l'espace public pour les cyclistes Article L.228-2 du Code de l'Environnement

Relier les pôles urbains et les pôles ruraux

- > Mettre en réseau les chemins existants, connexions douces et attractives entre les quartiers pavillonnaires et les centres-bourgs qui s'appuient sur les qualités paysagères
- > Créer un «relais», chapelet de points d'intérêt sur un cheminement de grande distance
- > Relier les zones d'habitations et les zones naturelles

Les cheminements doux dans la ville

- Faire un recensement des emprises disponibles
- Prévoir des emprises réservées dans les documents de planification
- Utiliser la préemption pour constituer des itinéraires cohérents
- Aménager des circulations sécurisées et de qualité sur les emprises publiques
- Coordonner la périphérie urbaine en prenant en compte les circulations douces
- Tenir compte des particularités du site et des éléments du paysage à révéler



Grand axe cyclable «ViaRhôna»
du lac Léman à la Méditerranée,
le long du Rhône.



@ViaRhôna

Préserver et gérer les chemins ruraux

- Relier les chemins aux villages et aux bourgs
- Retrouver un chemin de tour de village
- Créer des départs de chemins bien identifiables
- Conserver une maîtrise foncière publique des chemins
- Mettre en valeur les éléments le long du parcours
- Planter autour des chemins

- SCOT Schéma de Cohérence Territoriale
- Chartes architecturales et paysagère
- PLU et PLUI Plan Local d'Urbanisme ou Plan Local d'urbanisme Intercommunal
- SRADDET Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
- CPAUPE Cahiers des Prescriptions Architecturales Urbaines Paysagères et Environnementales

- Plans de gestion différenciée des espaces verts
- PAP Plans Aménagement Paysager
- Plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnées

- Plan de déplacement urbain
- PCAET Plan Climat-Air-Energie Territorial
- Schéma directeur des modes doux

- DUP Maitrise foncière Déclaration d'utilité publique
- Aménager l'espace public pour les cyclistes Article L.228-2 du Code de l'Environnement

Intégrer au paysage les dispositifs anti-érosion

- > Installer les barrières grillagée, les écrans pare-blocs en cohérence avec le contexte paysager (parallèles aux terrasses agricoles, installées en discrétion...)
- > Insérer un volet paysager aux projets de restauration des terrains de montagne (RTM), planter des feuillus avec des résineux
- > Sur les enrochements, soigner la taille et la nature des aménagement utilisés en fonction de sa relation au lieu et des questions foncières

Intégrer au paysage les digues, retenues d'eau, ouvrages de correction torrentielle

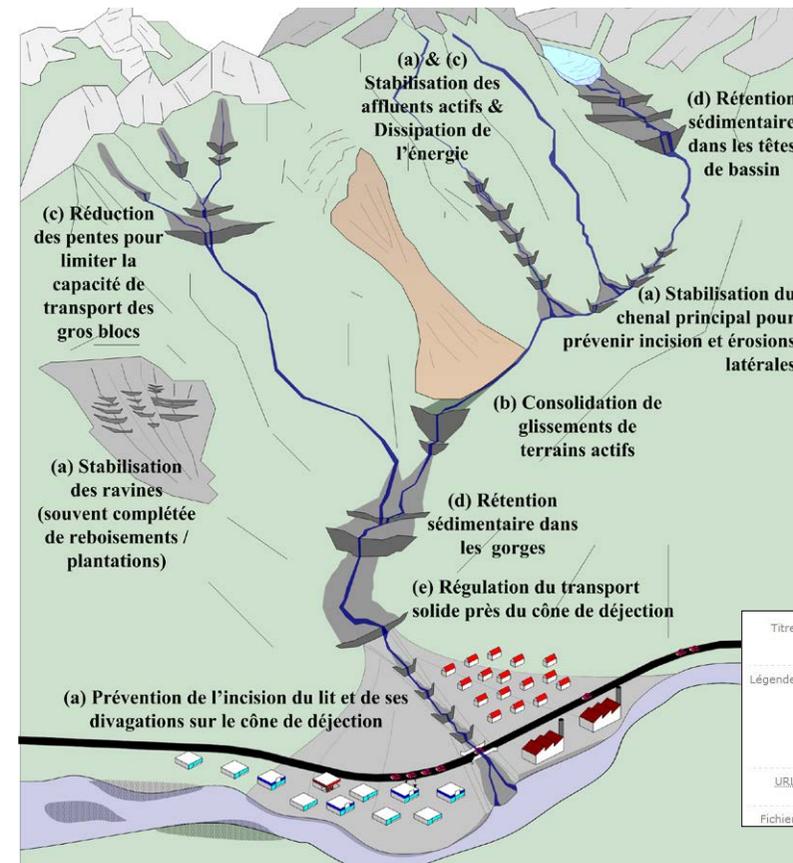
- > Soigner l'intégration paysagère des barrages avec des matériaux locaux et plantation des abords
- > Minimiser l'impact des retenues collinaires par les aménagements paysagers favorisant la biodiversité locale
- > Installer des dispositifs de stabilisation et consolidation des rivières contre les crues torrentielles

Intégrer au paysage les dispositifs liés à l'énergie

- > Soigner l'intégration paysagère des panneaux solaires, leurs orientations dans la pente et les covisibilité des installations.
- > Minimiser l'impact des éoliennes dans le paysage
- > Enfouir les lignes électriques à hautes tensions



La centrale de Brignoud @Le dauphiné libéré.



Dispositifs RTM à intégrer dans le paysage en utilisant des matériaux et des végétaux locaux.



Campagne de reboisement. Photo Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence et Hervé GARDON.

- SCOT Schéma de Cohérence Territoriale
- Chartes architecturales et paysagère
- PLU et PLUI Plan Local d'Urbanisme ou Plan Local d'urbanisme Intercommunal
- SRADDET Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
- CPAUPE Cahiers des Prescriptions Architecturales Urbaines Paysagères et Environnementales

- Chartes forestières de territoire et les plans d'aménagement forestier à l'échelle locale
- Plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnées
- PAGD Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau
- Contrats de rivière

- Maitrise foncière Déclaration d'utilité publique (DUP)
- Espace Boisé Classé (EBC) Article L130-1 du Code de l'urbanisme

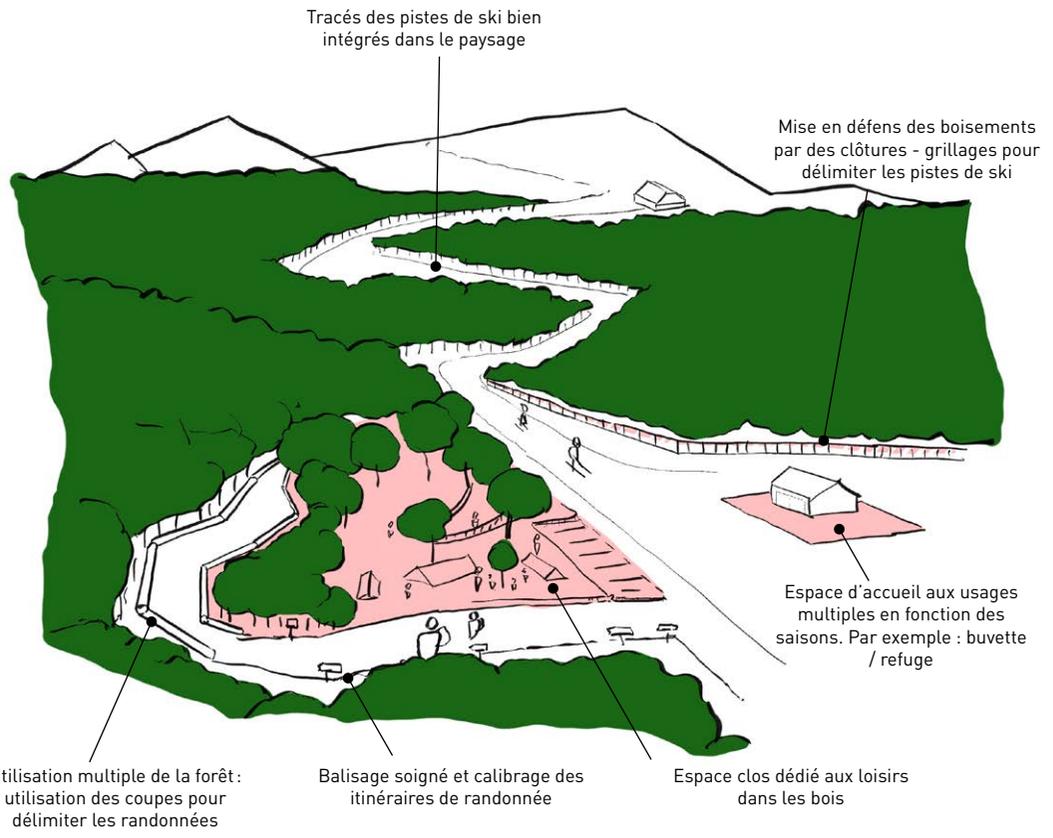
3 Permettre la cohabitation des pratiques autour des équipements

Mutualiser les activités dans les espaces aménagés - éviter les conflits d'usage

- > Cumuler lieux de transhumance et d'activités de loisir (par l'installation de coopératives et accueil de montagne, vente directe avec distributeur par exemple)
- > Mutualiser les équipements de sport d'hiver et d'exploitation de la forêt dans la perspective d'une activité aux 4 saisons durable et raisonnée : départs de randonnées, cols, pistes de ski, parkings

Définir clairement les limites entre les espaces aménagés et les espaces naturels

- > Canaliser les flux récréatifs et aménager des espaces boisés de loisirs pour éviter les conflits d'usages avec les exploitants agricoles (transhumance, vaches laitières...)
- > Maîtriser les parcours et les dimensions des chemins de randonnée afin qu'ils s'intègrent au mieux dans l'espace paysager et agricole.
- > Créer des espaces dédiés uniquement aux bivouacs



Panneau explicatif de la mise en défens de certains secteurs à la pratique du ski afin de protéger le Tétrax-Lyre @Parc naturel régional du Vercors

OUTILS D'ACTION

- SCOT Schéma de Cohérence Territoriale
- Chartes architecturales et paysagère
- PLU et PLUI Plan Local d'Urbanisme ou Plan Local d'urbanisme Intercommunal
- SRADDET Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
- CPAUPE Cahiers des Prescriptions Architecturales Urbaines Paysagères et Environnementales
- Chartes forestières de territoire et les plans d'aménagement forestier à l'échelle locale
- Plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnées
- Maitrise foncière Déclaration d'utilité publique (DUP)
- Espace Boisé Classé (EBC) Article L130-1 du Code de l'urbanisme